

LA MANIPULATION DU CONCEPT DE LAÏCITE ET DE LA GÉOPOLITIQUE

Didier DJIMADOUM TOKOD

*Étudiant, doctorant en Sociologie à l'UFD/ Sciences de l'Homme et de la Société.
Université de Maroua/ Cameroun. E-mail : ddjimadoumtokod@gmail.com*

Résumé

Le Tchad est indépendant le 11 août 1960. En 65 ans d'existence, sept chefs d'État se sont alternés au pouvoir par la violence. Il regorge de ressources naturelles en abondance et régulièrement exploitées sur une superficie de 1 284 000 km² au profit d'environ 17 000 000 d'habitant¹. L'État a le potentiel pour son autosuffisance économique, néanmoins, il montre de caractère de fébrilité. Son Produit Intérieur Brut (PIB) estimée entre 3,3%-3,4% le place en dernière position en Afrique Centrale pour l'attractivité des investissements en 2025². Les données amènent à s'interroger : pourquoi l'État est-il fragile au Tchad ? Quelles en sont les implications ? Quelles sont les solutions à cette dépression économique?

L'étude pousse à réfléchir sur la gouvernance politique. L'objectif est de montrer les signes de manipulation des concepts de laïcité et de la géopolitique par les régimes politiques et militaires. La théorie de l'État et notamment, du culte de l'offensive, de la formulation des choix stratégiques ont conduit cette étude qualitative. Quatre catégories d'acteurs ont contribué à la production de l'article: citoyens civiles, politiciens, administrateurs et militaires. Trois stratégies sont mises en œuvre dans la gestion de l'État. Celle de l'aliénation ; de la prédation économique et du clientélisme puis la stratégie de résistance et du contre-pouvoir. En bref, le développement du Tchad est compromis par la manipulation des régimes politiques dictatoriaux. L'inclusion et la transparence dans la gestion de l'État sont une solution à l'essor du Tchad.

Mots-clefs : *État, pouvoir, laïcité, manipulation, développement.*

Abstract

Chad is independent August 11, 1960. In 65 years of existence, seven chiefs of State alternated themselves to the power by the violence. It overflows with natural resources in abundance and exploited regularly on a surface of 1 284 000 km² to the profit of about 17 000 000 inhabitant. The State has the potential for its economic self-sufficiency, nevertheless, it shows character of feverishness. Its gross domestic product (GDP) valued between 3, 3% - 3, 4% the places in last position in Central Africa for the attractive of the investments in 2025. The data bring to wonder: why is the State fragile to Chad? What are the implications of it? What are the solutions to this economic depression? The survey pushes to think on the political governance. The objective is to show the signs of manipulation of the concepts of secularism and geopolitics by the political and military regimes. The theory of the State and notably, of the cult of the offensive, the strategic choice formulation drove this qualitative survey. Four categories of actors contributed to the production of the article: citizen's civilians, politicians, administrators and military. Three strategies are put in work in the management of the State. The one of alienation; of the economic predation and the clientele then the strategy of resistance and the counter to can. In brief, the development of Chad is compromised by the dictatorial political regime manipulation. The inclusion and the transparency in the management of the State are a solution to the flight of Chad.

Key-words: *State, to can, secularism, manipulation, development.*

¹ Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) : projection de la population totale par année de projection selon le sexe (2009-2050), Hypothèse moyenne. <https://www.inseed.td>

² Banque Mondiale (BM) et Fonds Monétaire International (FMI), 2025, publié le 25 mai 2025. <https://donnees.banquemondiale.org>

Introduction

Depuis la prise de pouvoir par les militaires en 1975, la situation politique reste instable durant des décennies et entraîne notamment la destruction des tissus sociaux à travers les institutions légales dans le pays. Pourtant, la justice, la religion et la géopolitique peuvent être des piliers sur lesquelles un État peut être édifié. Les paramètres concernant justice permettent de mesurer le degré de l'assentiment des citoyens sur la gouvernance et leur traitement humain. Elle est une des conditions qui consacre un État de droit. En outre la religion qui est une croyance en une force ou des forces surnaturelles souveraines perpétuées par un ensemble de rites et de dogmes (Durkheim, 1907 :528-539), fait partie intégrante de la culture tchadienne. Trois principales religions monothéiste et polythéistes sont entretenues et façonnent la vie sociale et politique au Tchad. Elles conditionnent les relations humaines et déterminent les rapports entre la géographie et l'investissement politique. Ces données factuelles influencent sur la gouvernance de l'État au Tchad. L'étude est conditionnée par une démarche méthodologique qui conduit à ouvrir une méditation sur les interférences religieuses dans la géographie politique tchadienne.

Il importe donc de dévoiler une problématique, c'est-à-dire une question, des hypothèses et un cadre d'interprétation afin d'évaluer l'intérêt sociologique de chacune d'elles et les hiérarchiser de manière à clarifier le sens de notre recherche. Il est important de construire autour de question principale, des hypothèses de recherche et des lignes d'analyses qui permettent de traiter le sujet (Beaud, 2006:31). À la suite des faits évoqués sur le fonctionnement de l'Armée et la gestion l'État au Tchad, des paramètres sur la religion, la justice et la culture influencent sur la gouvernance politique et l'Armée nationale prête le flanc pour la mise en œuvre des activités de l'État. Quelques interrogations sont nécessaires pour l'orientation de la recherche : Pourquoi l'État est-il fragilisé au Tchad ? Quelles en sont les implications ? Quelles sont les solutions à cette dépression économique ?

Il est opportun de pousser la réflexion sur les pratiques politiciennes au Tchad et mettre en évidence la méthode de gestion des pouvoirs publics au Tchad. Ainsi, l'étude suppose principalement que la fondation de l'État avait été fragilisée par une dichotomie culturelle pernicieuse. Cette hypothèse s'applique sur deux (2) points essentiels : les facteurs culturels et religieux ont une influence sur la laïcité de l'État ; la géopolitique marque le sous-développement au Tchad, L'étude estime que les propositions avancées peuvent être un début de dénouement de la crise de l'État au Tchad. L'objectif global de l'étude est de : déterminer les sources de l'émergence de la crise de l'État au Tchad. Par conséquent de manière plus opérationnelle, il vise à montrer la démarche scientifique appliquée à cette recherche (1); analyser l'influence culturelle sur la gestion de l'État (2), découvrir et analyser les impacts de la géopolitique sur l'essor du Tchad (3).

L'intérêt empirique pour cette recherche se justifie par la persistance des conflits armés dans ce pays de 1975 à 2025 et l'instabilité des institutions de l'État depuis près de cinq décennies. Les différents objectifs évoqués ont pour intérêt d'aider à la découverte scientifique des contraintes et des enjeux politiques et sociaux au Tchad. L'étude propose ici l'analyser de la capacité du peuple tchadien à résister au choc des cultures. Cette étude attire l'attention sur la résilience du peuple à s'accoutumer à la politique des régimes militaires et totalitaires que le Tchad connaît. Eu égard à nos objectifs, le présent article est constituée de trois (3) parties suivantes. La première partie présente : la démarche méthodologique de la recherche (1) ; la deuxième partie fait un exposé sur la tentative de compromission de la laïcité (2) et la troisième partie évoque la géopolitique et les empreintes démagogiques des régimes politiques au Tchad (3).

1. Démarche méthodologique de la recherche

En outre, l'approche pratique est à priori soutenue par une documentation diversifiée, relative à l'Armée Nationale Tchadienne (ANT), à la gestion politique du Tchad et au développement humain touchant le Tchad, l'Afrique et le monde. Dans le cadre de cette recherche, sur la base des hypothèses, il est monté et appliqué un guide d'entretien semi-direct qui a conduit à procéder à des rencontres ciblées. La technique est d'interroger toute personne ou groupe de personnes de notre

population cible. Il s'agit des soldats de l'Armée Nationale Tchadienne ; les autorités civiles, les membres de la société civile au Tchad.

Préalablement, pour mener à bien les entretiens, il a été antérieurement défini les objectifs recherchés, élaborée la grille d'entretien et le formulaire. La grille d'entretien est déterminée par des thèmes et des questions appropriées pour nos interlocuteurs. Le formulaire précise les règlements de l'entretien, de l'engagement à la confidentialité des sources de nos informations. Dès la prise de contact avec les informateurs, le but de l'entretien leur est expliqué afin d'obtenir leur accord et prendre un rendez-vous dans un lieu précis pour commencer l'entretien. Le temps imparti pour la réalisation des entretiens dure entre 45 minutes à une heure chrono. Au cours de la recherche, un recours est fait à l'entretien groupé ou « *focus groupe* ». L'objectif est d'analyser l'impact d'un événement sur ceux qui y ont assisté ou participé. Elle permet de confronter les différents points de vue des interlocuteurs. Cette technique laisse la possibilité à l'interviewé de s'exprimer librement sur toutes les questions qui ont été posées. Elle permet non seulement de recueillir les informations exprimées mais aussi d'observer, d'analyser les non-dits, les gestes et d'apprécier l'expression. La stratégie ici, consiste à suivre les acteurs impliqués dans leurs lieux de travail, de loisir, à domicile et dans leurs lieux de regroupement.

La population d'enquête est essentiellement tchadienne et répartie dans cinq (5) villes du Tchad (Goré, Doba, Bongor, N'Djaména et Abéché). Pour le choix des interlocuteurs, nous nous sommes rendu dans les camps militaires, les administrations concernées par l'étude et après des instructions de leurs hiérarchies en rapport avec les fiches d'entretien. Il a été permis d'organiser des rencontres par groupe d'importance. Dans les casernes militaires, un maître stage a été destiné afin d'aider à administrer nos fiches d'entretien en nous facilitant les rencontres avec les catégories des militaires. Le maître de stage ne participe pas aux séances de travail. Dans l'administration civile, l'enquêteur est confié aux responsables chargés de la gestion des ressources humaines, qui jouent un rôle de facilitateurs dans les rencontres avec les personnalités et certaines personnes dans les services. Pour certains civils ou militaire retraités identifiés, par leurs adresses, ils sont contactés pour obtenir leurs disponibilités. Dans cette étude qualitative, le travail a été réalisé avec 80 personnes dont 50 militaires soit 62,50% et 30 civils soit 37,50%.

2. La tentative de compromission de la laïcité au Tchad

L'indépendance de l'État par rapport aux religions, aux églises et aux mosquées s'était établie au Tchad, sur le modèle du colonisateur français sur la base de la loi du 9 décembre 1905 (Bucumi, 2019 :155). La séparation des pouvoirs religieux et politiques est consacrée par la constitution en 1982³. La neutralité de l'État dans les affaires religieuses n'avait pas été remise en cause jusqu'en 2018, lorsque le pouvoir exécutif décida d'ouvrir une brèche dans la constitution pour obliger les hauts fonctionnaires à prêter serment par des formules religieusement consacrées à l'Islam. Elle a été sujet de vifs désaccords des différentes autorités ecclésiastiques et des différentes religions existant au Tchad. La tendance était d'accuser l'État de partisan et de montrer une volonté d'islamisation du pays (Guirayo, Zakinet, 2022 :311-317). Ce qui allait être une remise en cause de la laïcité de l'État, socle de la fondation sur laquelle est bâti le Tchad à cause de la diversité culturelle et des nombreuses religions qu'a adopté son peuple. La laïcité demeure « la meilleure garante de la liberté individuelle et le meilleur ciment d'une société qui dépasse ses différences pour construire ensemble son avenir » (Bidar, 2012 :5). Dans les lignes suivantes, la laïcité est mise en filigrane et scrutée pour apporter de la lumière sur les enjeux de la stabilité qu'elle porte pour le Tchad.

2. 1. La laïcité et les enjeux de stabilité du Tchad

La laïcité est jusque-là un élément essentiel de cohabitation et qui peut donner lieu à une cohésion sociale, car, elle oriente que tout agent du service public a un devoir strict de neutralité. Il doit traiter également toutes les personnes et respecter leur liberté de conscience (Anonyme, 2011 :42-43). Elle constitue en ce moment un enjeu sociologique, politique et juridique majeur. La dernière

³ Constitution de la République du Tchad de 1982, article : 1^{er}

estimation de l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED) au Tchad en 2014-2015, présente que 52,1 % de la population sont musulmans, 23,9 % protestants, 20 % catholiques, 0,3 % animistes, 0,2 % d'autres confessions chrétiennes, 2,8 % sans religion et 0,7 % sont indéterminés.⁴ Toutefois une barrière psychologique religieuse divise géographiquement le Tchad en deux blocs, avec un nord majoritairement musulman et un sud essentiellement chrétien. Il a été relevé que cette « menaçante frontière religieuse » est un volcan qui menace la stabilité de l'État et de toute la région d'Afrique centrale. Cette fracture était construite par les différents protagonistes combattants des rebellions après le coup d'État de 1975 et avait produit un effet effervescent qui était la guerre civile de 1979 (Bucumi, 2019 :159).

La législation tchadienne est assise jusque-là sur une ordonnance de 1962 qui dérive de la loi coloniale du 1^{er} juillet 1901 régissant les associations. C'est une qui permet de détacher la religion de l'État. Il s'agit des décrets Mandel de 16 janvier et de 06 décembre 1939 et les décrets Jacquinet qui régissaient jusque-là les relations religions-État dans les colonies (Bucumi, 2019 :160). L'ordonnance de 1962 régissait les associations. Ainsi au Tchad, les organisations religieuses sont placées sous le régime des associations. Pour exister, une organisation religieuse doit adresser une demande d'autorisation au Ministère de l'intérieur afin d'obtenir le quitus de fonctionner (Ordonnance n°62-27/PR/1962 du 28 juillet). Les religions sont acceptées comme des associations culturelles et culturelles et dont l'État a le pouvoir d'en assumer le contrôle de leurs activités sur le territoire. Par conséquent, en juin 2015, deux attentats terroristes à N'Djaména ont été attribués à la secte islamiste nigériane Boko-Haram. Pour contrer les actions terroristes, des mesures immédiates furent prises par le gouvernement pour interdire le port de la « *burqa* » (une pièce d'étoffe permettant aux femmes de se cacher le visage ou à se couvrir entièrement la tête) et la sensibilisation de la communauté musulmane sur les activités terroristes. Une nouvelle ordonnance et un décret ont été pris dans la foulée pour réglementer successivement les réunions publiques (Bucumi, 2019 :160-161).

Pourtant, les préambules de la Constitution du Tchad pour marquer l'unité et la cohésion nationale oriente les tchadiens à dépasser les clivages et à mener une vie de tolérance et de fraternité.⁵ Constitutionnellement, l'État prouve son attachement à la Charte des Nations unies de 1945 et la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Il est aussi membre de l'Union Africaine, le texte de 1996 réaffirmait également son attachement à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, adoptée en 1981, un texte qui garantit « la liberté de conscience, la profession et la pratique libre de la religion »⁶. Par contre, la Constitution de 2018 introduisit le serment confessionnel pour les membres du Gouvernement.⁷ Cette disposition vint ternir l'image de la laïcité de l'État au Tchad en 2018.

2.2. Manœuvre politicienne de la religion au Tchad

L'intervention politique dans la religion sape la vision du pouvoir sur les intérêts et atouts que procure le concept de laïcité au Tchad. En réaction, les autres communautés religieuses dénoncent la disposition constitutionnelle par rapport à sa formulation et taxent autant le régime politique de dérive dictatoriale et de tentative d'islamisation du Tchad (B61, Conseiller National, Octobre 2021). L'article 105 de la Constitution est donc contradictoire aux dispositions prise dans le préambule susmentionné et à la loi de 1962 régissant les associations. Il s'était avéré que l'adoption du serment confessionnel dans la nouvelle constitution de 2018 considérée par l'Église catholique et d'autres groupements religieux comme une officialisation de l'islam qui devient ainsi *de facto* une religion d'État (Bucumi, 2019 :167). Le Chef de l'État entérinait par une ordonnance le serment confessionnel au Tchad (Ordonnance n° 013/PR/2018 du 24 mai). La formule de ce serment : « au

⁴ Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques <http://www.inseed-td.net/index.php/thematiques/statistique-demographique/> [consulté le 29 mai 2020].

⁵ Les préambules de la Constitution de la République du 31 mars 1996 et du 04 mai 2018.

⁶ Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 (entrée en vigueur en 1986), article. 8.

⁷ Constitution de la République du Tchad du 04 mai 2018, article 105.

nom d'Allah le Tout-puissant» était écrite par les oulémas du Conseil Supérieur des Affaires Islamiques (CSAI) du Tchad, les autres religions y voyaient une volonté du régime militaire, très proche des musulmans d'instrumentaliser la religion pour des besoins politiques (Bucumi, 2019 :169-171).

La Faculté de Théologie Évangélique Shalom (FATES) a dû organiser une conférence publique le 28 juillet 2018 dans une Eglise des Assemblées Chrétiennes, la Bonne Nouvelle dans le 3ème arrondissement à N'Djamena pour fustiger le caractère anti-chrétien et anticonstitutionnel du serment confessionnel en république du Tchad (Faculté de Théologie Évangélique Shalom (FATES), 2018, 28 juillet). À cet effet, les cadres chrétiens ayant été nommés ministres ou à un haut poste de responsabilité et qui avaient refusé de prononcer ce serment contradictoire à leur foi, étaient systématiquement renvoyés de leurs postes et remplacés par des musulmans ou laïcs. Mme Rosine Amane Djibergui, chrétienne, nommée ministre de l'Aviation civile, avait refusé de se soumettre à cette disposition constitutionnelle. Car selon elle, la Bible interdit de jurer. Elle avait proposé de signer un engagement de loyauté qui fut refusé immédiatement par la Cour Suprême. Mme Rosine Amane Djibergui avait été congédiée le 8 mai 2018 et remplacé sur ordre du Président de la République par un militaire, le général Mahamat Taher Rosi (Madjissembaye, 2018 :1-2). Fin juillet 2018, cinq hauts fonctionnaires de l'Inspection générale d'Etat, chargés du contrôle de l'utilisation des fonds publics, ont été renvoyés de leurs postes pour avoir refusé de jurer sur la base du serment confessionnel en invoquant leur foi chrétienne (Stauder, 2018 :4-5).

Devant cette interférence religieuse dans la politique, le clergé de l'ensemble des chrétiens catholiques et protestants demandaient le retrait du serment confessionnel de la Constitution afin de garantir le caractère laïc de l'État au Tchad. Car, il permet d'observer l'équité entre toutes les confessions religieuses légalement établies, conformément aux constitutions antérieures. L'Église catholique, par la voix de Mgr Edmond Djitangar, évêque de N'Djamena, déplorait les limogeages de cadres politiques notamment catholiques ayant refusé de prêter ce serment « au nom d'Allah » et évoquait l'intention de persécution religieuse sciemment élaborée et que cela constituait une violation des libertés fondamentales (Bucumi, 2019 :167). En outre, l'épiscopat du Tchad avait demandé l'abrogation du serment confessionnel auprès de gouvernement, tout en dénonçant son caractère discriminatoire et la violation flagrante du principe constitutionnel de laïcité. La communauté ecclésiastique protestante de leur côté, par le biais de l'Entente des Églises et missions évangéliques au Tchad regroupant la quasi-totalité des Églises protestantes, déplorait l'atteinte aux principes constitutionnels qui fondent la République, dont « la laïcité et la cohésion nationale ».⁸

Le régime politique soumis à ces critiques acerbes des religieux chrétiens, le président de la République Idriss Deby Itno justifiait qu'il voulait « appliquer simplement la volonté du peuple »⁹ et affirmait que l'objectif n'est pas de porter atteinte à la laïcité de l'État, mais d'« empêcher les détournements et la corruption qui gangrènent la fonction publique » en passant par un rappel des valeurs religieuses « qui ont toujours caractérisé les sociétés tchadiennes ».¹⁰ Catholiques et Protestants reprochent à l'État de ne pas protéger les religions minoritaires par rapport à l'islam, religion pratiquée par la grande majorité des Tchadiens, qui se trouve aujourd'hui renforcée *de facto* par ce serment confessionnel dont la formulation a été confiée au Conseil islamique du Tchad (Bucumi, 2019 :167).

La situation politique au Tchad de 1975 à 2023 était marquée par des interférences religieuses. Les manifestations d'hostilité au pouvoir dessinaient les caractères religieux de la lutte de conquête du pouvoir. Elle a forgé la mentalité des mouvements rebelles contre le pouvoir exécutif. Ces

⁸ « Tchad, le débat sur la laïcité rebondit » : <http://www.rfi.fr/afrique/20180731-tchad-debatlaicite> - Consulté le 24 avr. 2020.

⁹ Conférence de presse du Président Deby, le 12 août 2018 : <http://www.rfi.fr/afrique/20180812-tchad-celebration-independance-58-anniversaire-greve-laicite-discoursdeby> [Consulté le 24 avr. 2019].

¹⁰ Conférence de presse du Président Deby, le 12 août 2018 : <http://www.rfi.fr/afrique/20180812-tchad-celebration-independance-58-anniversaire-greve-laicite-discoursdeby> [Consulté le 24 avr. 2019].

tendances militaires circonstanciées avaient conduit le Tchad dans une guerre civile en 1979 et qualifier de « guerre nord-sud » ou encore « musulmans-chrétiens ». La laïcité de l'État est mise à rude épreuve par les différents mouvements politiques (Anonyme, 2016 :61-112). Toutefois, dans cette diversité socioculturelle, il est difficile pour les belligérants d'annuler la laïcité de l'État au profit d'une confession religieuse.

En effet, bien que consacrée par les constitutions successives depuis 1973, la séparation des pouvoirs politique et religieux fut combattue et diabolisée par les responsables musulmans qui ont toujours feint d'ignorer cette distinction, rendant donc malléable la frontière poreuse entre les deux sphères. La visibilité de l'islam a souvent servi de baromètre au principe de laïcité, provoquant d'incessantes controverses. Cette problématique soulève enfin l'éternelle question de la compatibilité du principe de laïcité avec l'islam, un principe dont l'application est mise à l'épreuve par le serment confessionnel (Bucumi, 2019 :168).

Le serment confessionnel était imposable à toute personne nommée à de hautes fonctions étatiques sous le vocable de: « au nom d'Allah, le Tout Puissant, d'être loyal dans son travail, de ne pas trahir la nation et le peuple, de ne pas détourner les deniers publics, de ne pas dévoiler les secrets de l'État et de respecter les engagements contenus dans une charte déontologique » (Décret n° 013/PR/2018, 24 mai). En réponse le Pr Abel Ngarsoulédé avait rétorqué qu'il faut savoir distinguer entre l'éthique de la responsabilité et l'éthique de conviction, et faire la différence entre le fonctionnaire et l'homme politique.¹¹ Un jeu d'appropriation réciproque des symboles de l'État et de la confession musulmane : le pouvoir politique prend une essence divine et donne une légitimité religieuse musulmane aux hauts fonctionnaires de l'État qu'il veut soumettre au serment. Cette situation inédite au Tchad soulève la question des répercussions politiques d'une telle entreprise, dans un pays où les pouvoirs politique et religieux étaient déjà étroitement liés et où l'un et l'autre cherchaient à se contrôler mutuellement. La gestion des affaires religieuses est très délicate depuis 1992 et elle expose souvent à des réactions effervescentes. Les musulmans expriment un sentiment d'inconfort moral vis-à-vis de l'essence même de l'État laïc au Tchad (Dingammadji, 2020 :269). Dans leur message de Noël de l'année 1994, l'épiscopat de l'église catholique avait exprimé des inquiétudes face à la montée des tensions islamiques mais cette réaction avait été prise en mal par les ulémas du Conseil Supérieur Islamique qui affirment tout tolérer dans un État où les musulmans sont majoritaires et soumis idéaux judéo-chrétiens (Dingammadji, 2020 :270). Depuis 1979, tous les chefs d'État furent d'obédience islamiste et leur rapprochement avec la communauté musulmane n'est pas bien interprété. À titre d'exemple, on peut citer l'implication de l'État dans l'organisation du pèlerinage musulman. En effet, depuis 2015, le gouvernement se charge de la gestion du flux de la population vers la Mecque. Il est autant un devoir pour l'État de veiller sur les citoyens Tchadiens en déplacement et surtout pour l'organisation du pèlerinage (International Religious Freedom, 2021 :2-3). La communauté religieuse musulmane est tout à fait reconnaissante aux autorités du pays pour l'appui, le contrôle et l'organisation des voyages pour le *hadj*. Le Cheikh Ahmat Annour Mahamat, imam de la mosquée centrale de N'Djaména, invite le gouvernement à maintenir ce dynamisme : « la Mecque est un lieu de rencontre mondiale qui fait que l'État ne peut pas se désintéresser de l'organisation du pèlerinage. Les pèlerins deviennent des ambassadeurs de leur pays » (Bucumi, 2019 :172).

2.3. Le recul de l'État au Tchad

En voulant plus avoir une orientation islamiste, le régime avait senti la gravité et la menace de serment confessionnelle sur l'unité du Tchad. C'est pourquoi, à l'issue du 2^e dialogue national inclusif organisé du 29 octobre au 1^{er} novembre 2020, pour évaluer la Constitution de 2018, un consensus s'était dégagé pour la suppression du serment confessionnel pour les fonctions de l'État (Loi N°017/PR/2020 du 14 décembre 2020). Cette nouvelle constitution qui consacra la quatrième République du Tchad et l'abrogation du serment confessionnel fut suspendue par le Conseil Militaire de Transition (CMT) après le décès du Président Idriss Deby Itno. La junte avait mis en

¹¹ Conférence de la Faculté de Théologie Evangélique Sahlom (FATES), le 28 juillet 2018, N'Djaména.

place une Charte de transition et annonça son intention d'organiser un dialogue national suivi de l'adoption d'une nouvelle constitution en fin 2022. Aux termes de la transition, la laïcité de l'État fut confirmée et les textes prévoient la séparation de la religion et de l'État. La Constitution garantit en effet, la liberté de religion et l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion. Elle interdit « tout acte portant atteinte à la forme républicaine et à la laïcité de l'État ».

L'État avait opposé un refus d'autoriser la principale association wahhabite de siéger au Conseil Supérieur Islamique. Car, elle menait des activités subversives et dangereuses pour la cohabitation pacifique dans la société. Eu égard à leurs comportements, les autorités avaient continué à déployer les forces de sécurité à proximité des lieux de cultes musulmans et chrétiens, notamment le vendredi pour les mosquées et le dimanche pour les églises (International Religious Freedom, 2022 : 1). Par ailleurs, le 3 novembre 2021, les militaires s'étaient introduits dans la cour de la paroisse Bienheureux Isidore Bakanja à N'Djamena pour profaner les lieux et menacer d'arrêter un prêtre qui tentait de filmer les événements (NDJH, 2021, 11 novembre). L'État montre par moment des comportements ambigus tendant à remettre en cause l'existence des religions, du moment où toutes les confessions religieuses ne portent pas atteinte à l'autorité de l'État.

Le 22 octobre 2021, le corps judiciaire exacerbé par des pratiques de justice parallèle avait manifesté son ras-le-bol contre les faits culturels pernicieux, obligeant ainsi le gouvernement à prendre une décision pour supprimer un accord qui mettait en place la pratique musulmane de la diya (une indemnisation financière versée aux victimes de violences) dans la province majoritairement chrétienne du Mandoul, située dans le sud du Tchad. La diya est devenue une manière d'appauvrir les personnes ou communautés défendeur, car souvent pour payer « le prix du sang », c'est tout le village qui est obligé de contribuer si le meurtrier est insolvable. La caution solidaire est exigée par la famille de la victime (International Religious Freedom, 2021 : 2-4).

La religion au Tchad est très proche de la politique. Il existe pour la gestion des organisations religieuses, la direction des affaires religieuses et coutumières du Ministère de l'administration du territoire et des collectivités territoriales décentralisées chargée des questions religieuses. Elle est chargée de jouer un rôle de médiateur dans les conflits intercommunautaires, de faire rapport sur les pratiques religieuses et de garantir la liberté de religion. Toutefois, l'État compte tenu de la montée des tensions islamiques confie plus de rôles au Comité Supérieur des Affaires Islamiques (CSAI). Cette organisation islamique est censée contrôler l'installation des communautés islamiques sur le territoire du Tchad tout en scrutant le contenu de leurs enseignements et en faire un rapport au gouvernement, voire directement à la présidence de la République (Ladiba, 2011 :10-17). Pourtant ce travail est déjà du ressort de l'État. Ce rapprochement de l'État à l'islam constitue un malaise pour les organisations chrétiennes et crée un climat malsain de coopération et envenime les conflits agropastoraux dont les belligérants sont éleveurs nomades et majoritairement musulmans contre les agriculteurs principalement chrétiens (Bangoura, 2005 :23).

Goetbé Edmond Djintangar, archevêque de N'Djamena, avait dénoncé une attitude de mépris vis-à-vis des croyances religieuses des autres confessions et une forme d'intolérance qui n'aurait pas sa place dans une société pluraliste. Selon l'Archevêque, cet incident s'est ajouté à d'autres mesures des autorités contre l'Église catholique : en 2018, les forces de sécurité avaient fait usage de gaz lacrymogène dans une église « sans raison apparente » pour disperser des manifestants, et en 2020, un curé local avait été empêché d'assister à une messe en raison des jauges liées à la COVID-19. Dans la matinée du 03 novembre 2021, des militaires, se réclamant de l'Armée Nationale Tchadienne (ANT), se sont introduit de force dans la cour de la Paroisse Saint Isidore Bakanja à N'Djaména et avait porté la main sur le curé puis arraché son téléphone portable (Alwihnda Info, 2021, 06 novembre). Par contre, le grand imam de N'Djamena n'avait pas réglementé le contenu des sermons dans la pratique, bien qu'il ait l'autorité légale de le faire (International Religious Freedom, 2022 : 2).

Il est observable que les tensions religieuses se manifestaient sous la forme de violences entre éleveurs nomades et agriculteurs. Les éleveurs à la recherche des pâturages se heurtent aux agriculteurs pour la plupart chrétiens dans le sud du pays. Bien que les éleveurs nomades soient

majoritairement musulmans et les agriculteurs à dominance chrétienne montre une facette des deux communautés qui s'opposent aussi en politique sur la gestion du pays (Guirayo, 2022 :263-265). Des tensions religieuses ont parfois éclaté en lien avec la diya, une indemnisation versée aux victimes de violences. Cette réparation à des origines islamiques les autorités tendent à l'imposer en vue de résoudre des conflits avec des communautés chrétiennes qui réfutent (BBC Afrique Radio, 2016, 22 novembre). Le 22 octobre 2018, après une réaction collective, vive et bruyante provoquée par l'indignation du corps des magistrats et personnel de la justice, le pouvoir exécutif a renoncé à faire appliquer un accord qui allait règlementer la pratique de la diya dans la partie méridionale du pays peuplée majoritairement des chrétiens (Ladiba, 2013 :10).

L'accord, signé le 15 octobre 2018, avait défini des montants suggérés pour les indemnisations, y compris pour les décès accidentels ou les meurtres. L'accord annulé est intervenu à la suite d'une ordonnance interministérielle de 2019 qui règlementait la diya : le code pénal prime dans tout conflit impliquant cette pratique (LTDH, OMCT, 2022, Novembre : 25-26). Le Forum de dialogue interconfessionnel de l'Union Africaine, qui comprend des représentants des églises protestantes évangéliques, de l'Église catholique et de la communauté musulmane, ne s'est pas réuni au cours de l'année, alors qu'il avait organisé deux ou trois séances en 2020. La Journée nationale de prière, prévue à l'origine le 28 novembre, a été repoussée au 29 janvier 2022 (Dickow, 2024 :3-5).

En lien avec les élections, les Catholiques avait réalisé un atelier de formation des formateurs d'observateurs électoraux, dans la perspective de probables élections communales, et après des élections présidentielles et législatives controversées. C'est un devoir citoyen de contribuer à l'organisation des élections transparentes et crédible. Une activité bien supervisée par le ministère de l'administration du territoire. Mais quand les Catholiques ont montré l'intention d'observer et de dénoncer les élections si les irrégularités se produisaient, le Ministère de tutelle avait immédiatement critiqué et négativement la position adoptée par l'église catholique. Elle était rapidement classée dans le rang des partis politiques de l'opposition, et accusée d'intégrisme déguisé. Une ligne impardonnable était franchie, une mise en garde sévère avait été adressée à l'Église Catholique (IalTchadTribune, 2023, 10 janvier). En réaction, l'Union des Cadres Chrétiens du Tchad (UCCT) s'était prononcée :

N'est-t-il pas du devoir de l'Église d'enseigner à ses fidèles le rôle qu'ils doivent jouer le jour des élections et surtout leur responsabilité dans la situation que vivent leurs concitoyens en portant leur choix sur tel ou tel candidat ? Où est donc le délit ? Pourquoi autant de peur, de menace, d'intimidation lorsque l'Église Catholique cherche à instruire ses fidèles, ce qui peut être utile pour la société tout entière ? NON ! Notre Église doit s'adapter aux réalités sociales et politiques de l'heure. Les citoyens chrétiens ne veulent plus vivre dans l'obscurantisme, la terreur, l'oppression, le mépris... C'est contre tous ces aléas que la commission Justice et Paix s'est donnée la mission de sortir les chrétiens de l'ignorance de leurs droits et devoirs, de les aider à travailler pour que le Tchad soit une patrie de paix... À bon entendeur, salut ! (IalTchadTribune, 2023, 10 janvier)

L'islam ne devint religion d'État qu'au XVII^e siècle et le royaume s'intégra à l'économie du Sahara et du monde musulman. Le Ouaddaï qui naquit au XVIII^e siècle connut un développement similaire et une expansion dans toutes les directions en approvisionnant le monde musulman en esclaves. La concurrence entre ces États, dans le but de contrôler le commerce transsaharien, fut à l'origine de guerres incessantes. Les activités liées au commerce des esclaves stimulèrent l'écllosion de pouvoirs centralisés et développèrent leur organisation militaire. Les liens culturels et religieux qui unissent les élites locales, dont les religieux et les commerçants font partie intégrante, au monde musulman continuèrent pourtant à exister et furent à l'origine de tensions politiques avec l'État colonial, puis indépendant (Arditi, 2003 :187-188).

L'accession à l'indépendance en 1960 et la venue au pouvoir de François Tombalbaye, originaire du sud du pays, ont été suivies de tensions importantes entre l'État et la communauté musulmane (manifestations wahhabites à Abéché, événements de 1963, rébellions paysannes dans l'est et le nord à partir de 1965, etc.). Ceci n'avait pourtant pas empêché certains commerçants musulmans d'entretenir des relations d'affaires personnalisées avec le pouvoir car les Sara qui l'incarnaient

manifestaient peu d'esprit d'entreprise. À partir de 1971, une nouvelle politique musulmane fut instaurée. Le chef de l'État, bien que non musulman, assista personnellement aux prières des grandes fêtes musulmanes et les frais du pèlerinage à la Mecque de certains fonctionnaires furent pris en charge par le gouvernement. Le Tchad, comme bien d'autres pays africains, se trouve donc plus que jamais dans une situation d'équilibre économique politique et religieux fragile car partagé entre l'islam et le christianisme puis l'antagonisme géographique nord et sud (Arditi, 2003:193-195). La République du Tchad apparaît donc comme un État fébrile de par sa position géographique et géostratégique qui profite à la politique internationale, l'influence commerciale islamique et arabe venue de l'Orient. Pourtant les Tchadiens pouvaient bien tirer profit de leur zone géographique et user de ces afflux étrangers pour accumuler de la richesse et gagner en stabilité économique. Ni la religion ni la géographie ne devait être un obstacle à la cohésion sociale et développement humain durable. La laïcité du Tchad est un atout qui donne de l'autorité à l'État d'asseoir sa suprématie sur tout le peuple dans l'ensemble du pays et soumet la religion qui doit adoucir les mœurs. Par contre, lorsque la politique tend à user de la religion pour gérer un État, elle ouvre la voie à la discorde, à la guerre et notamment à la division. En outre, le contexte de la gestion politique du Tchad de 1975 à 2025 ouvre la voie à une critique de l'orientation des investissements guidés par des courants politiques partisans.

3. La géopolitique et les empreintes démagogiques des régimes politiques au Tchad

En outre, la géopolitique qui est une politique d'investissement dans des secteurs porteurs de développement ne tient pas compte au Tchad de la démographie et des zones géographiques productrices de la richesse. Elle est devenue un système politique qui exerce un pouvoir de contrainte sur les populations des zones déterminées afin de bénéficier des faveurs du régime politique en termes d'investissement au développement (A76, Magistrat, Février 2022). La dimension géopolitique au Tchad constitue un handicap majeur au développement à cause des divergences de point de vue politique. La population tchadienne présente de fortes différences régionales de densité auxquelles s'ajoute une répartition en une multitude d'ethnies qui, depuis l'indépendance en 1960 se rivalisent pour l'accès ou le maintien au pouvoir étatique plutôt que d'unir leurs forces en faveur du développement du pays (Cazelles, 2010 :15-20). La troisième partie fait un exposé sur la dimension géopolitique liée aux allégeances du pouvoir.

3.1. *Territoire et composition démographique au Tchad*

Ce vaste pays est situé au cœur de l'Afrique, dans une zone que partagent l'Afrique arabe et l'Afrique noire. Elle forme donc un large carrefour de civilisations entre l'Afrique septentrionale et l'Afrique subsaharienne. Cette situation stratégique explique en partie la volonté de conquête française dans le dessein d'établir une continuité territoriale entre ses possessions d'Afrique septentrionale, d'Afrique occidentale et d'Afrique équatoriale (Lacoste, 1986 :283-290). Le territoire du Tchad a été conquis par la France en 1900 par trois expéditions militaires qui avaient pour mission de rattacher l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord avec l'Afrique Équatoriale.

Cette conquête avait permis à la mission française dirigée par Émile Gentil s'installer sur les rives du fleuve Chari et fonder le 29 mai 1900 (Gentil, 1971 :111-126) Fort Lamy qui fut rebaptisée N'Djamena, capitale du Tchad en 1973 (Mahamat Hemchi, Hallou, Danvide, 2021 :507-516). Face à ses expansionniste, la région du Ouaddaï résista jusqu'en 1909, ainsi que le Borkou, Ennedi et Tibesti (BET). Par contre, les populations du Sud du Tchad, mal organisées et victimes de razzias esclavagistes perpétrées par des trafiquants islamisés du Nord, avaient accueilli favorablement la présence française, qui les protégeait des attaques destinées aux pillages. En 1910, le Tchad fut rattaché à l'Afrique Équatoriale Française avant de devenir, dix ans plus tard, une colonie française (Dumont, 2008 :264).

Aujourd'hui, le lac Tchad est toujours un lieu de convergence puisque quatre États se partagent sa souveraineté : outre le Tchad, le Cameroun, le Nigeria, et le Niger (Géraud, Pérouse de Montclos, 2018 : 37). Au moment de l'indépendance en 1960, la population du Tchad était estimée à peine à 3 millions d'habitants (Gentil, 1971 :3). Presque un demi-siècle plus tard, en 2007, l'estimation

indique le taux d'accroissement naturel à 3,1% par an (Azokli, Modobé, 2008 :14). Si l'on examine les projections de l'Organisation des Nations Unies, la population dépassait les 15 millions dans les années 2020 avant de se situer dans une fourchette comprise entre 17,5 et 23 044 112 millions d'habitants en 2030. En 70 ans, la population du Tchad pouvait donc avoir enregistré une multiplication par sept ou huit, c'est-à-dire avoir connu une transition démographique caractérisée par un multiplicateur transitionnel élevé¹². En 2007, La population urbaine représente 21 % de la population globale. La ville la plus peuplée du pays est la capitale N'Djamena, avec environ 951 418 habitants, trois autres villes comptant plus de 150 000 habitants dont Moundou avec environ 280 000 habitants, dans le Logone occidental (Dumont, 2008 :265).

3.2. Ambivalence culturelle et manipulation politique

La ligne de fracture entre le Nord et Sud au Tchad est l'une des caractéristiques marquantes de la population tchadienne. Ce rassemblement révèle deux peuples aux cultures diamétralement différentes l'une de l'autre, par conséquent ils sont perpétuellement en conflits d'intérêts politiques, sociaux et religieux qui est un facteur de discrimination sur le plan relationnel (Géraud, 2002 :185-198). Les populations du Nord s'étaient organisées autour des grands sultanats. Elles avaient pu assoir une trésorerie qui fut profitable à leur administration et l'organisation de leur défense militaire, alors que les chefferies du Sud ne disposaient pas d'une organisation sociale solide ni ne pouvaient centraliser leurs ressources financières issues des redevances coutumières, ce qui les empêcha de se doter de vrais moyens militaires (Dumont, 2008 :263-288). Les peuples du Nord longtemps opposés au régime politique de Ngarta Tombalbaye considérèrent que c'est leur tour d'imposer la manière de gouverner et les peuple du Sud doivent l'accepter. Le Nord possède des populations nomades et sédentaires puis se trouve être largement islamisé tandis que le Sud, moins étendu mais plus peuplé, est majoritairement sédentaire, animiste et chrétien. Ces peuples mènent une cohabitation très difficile avec une différenciation sur le plan linguistique et religieux (Notre Temps, 1995, n°1005 :4).

L'opposition actuelle entre Nord et Sud se superpose en partie à l'ancien clivage entre l'espace des royaumes musulmans sahéliens esclavagistes et l'aire des sociétés animistes acéphales méridionales, victimes des attaques des premiers. Mais elle ne doit son importance actuelle qu'à sa cristallisation sous l'effet du regard du colonisateur, puis à son instrumentalisation par certaines élites politiques tchadiennes depuis la guerre civile. L'identité de «Nordiste» ou de «Sudiste» est donc plus complexe qu'il y paraît (Géraud, 2002 :186-187).

En considérant les choses d'un autre point de vue, les leaders politiques s'acharnent à lutter pour la conquête du pouvoir par des moyens militaires et non démocratiques pourtant, la population tchadienne dans sa diversité ethnique et culturelle croît de manière rapide et sombre dans la misère. Entre temps, la géopolitique évoquée dans le contexte d'intervention de l'État dans les secteurs de développement à travers les provinces et proportionnellement en rapport avec la démographie. Toutefois, les régimes n'investissent et ne tiennent pas compte de la démographie mais de l'opportunité d'être à la commande politique (B62, Juriste, juin 2021). Les investissements au développement sont guidés par le soutien politique, ethniques et mercantile que telle ou telle province apporte au régime en place disons en votant souvent massivement pour élire le Président de la République ou aux législatives pour désigner les députés du parti au pouvoir (Géraud, 2002 :96-97).

Les actions de développement sont faites en récompense des résultats obtenus par les régimes dans les localités du pays. Elles sont menées de manière disparate sans tenir compte des plans de développement. En exemple : les provinces industrialisées ne profitent pas des retombés économiques ni des produits finis des matières premières exploitées. La ville de Doba, chef-lieu de la province productrice du pétrole n'a ni route bitumée ni hôpital ni électricité (Madjigoto,

¹² Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) : projection de la population totale par année de projection selon le sexe (2009-2050), Hypothèse moyenne. <https://www.inseed.td>

2007 :130-133). Pala, ville productrice de ciment mais n'en profite pas de cette matière pour la construction des bâtiments. Les provinces du sud les plus peuplées et plus scolarisées ont moins des infrastructures scolaires tandis que les provinces du nord, les moins peuplées sont bien fournies en infrastructures scolaires et presque inutilisées. Pourtant, la géopolitique si l'on l'utilise en tenant compte de la démographie humaine, elle peut être le socle du développement (Tchad et Culture, 2009, n°272, Septembre).

Les populations, en majorité chrétienne, du Sud ont profité de la présence française car elles ont accueilli favorablement la scolarisation (Madjigoto, 2007 :87-107). En revanche, les populations musulmanes ont souvent refusé celle de leurs enfants (Zakinet, Ladiba, Mey, 2023 :669-697). Ainsi, les plus gros efforts ont été fournis pour développer du Sud, plus peuplé et jugé fertile, d'où l'installation des grandes sociétés comme la *CotonTchad*, la *Sonassut-Banda*, l'Huilerie, la Société des Textiles du Tchad, les Brasseries du Logone, la Manufacture des Cigarettes du Tchad, les écoles et les centres de santé, alors que, ni au Centre ni au Nord, aucune grande industrie n'a été envisagée (Dumont, 2008 : 277). Par opportunisme, les sudistes se retrouvent dans l'armée et l'administration publique et associent l'agriculture tandis que les nordistes, frustrés dans la gestion de l'État sont restés à leurs activités traditionnelles qui est l'élevage transhumant tout en développant les conflits sur le plan politique et social (Djournoua, 1960 :54).

Corrélativement avec la divergence des liens sociaux, les communautés Sara, à majorité chrétienne prennent d'assaut l'administration publique et massivement recrutées dans l'Armée nationale du Tchad. Les communautés musulmanes du Nord appréhendent négativement l'organisation et le contrôle administratif de l'État. Il a été développé le refus de la scolarisation et de domination politique (Dingammadji, 2020 :24). La confrontation entre les peuples du Nord et celles du Sud est devenue rapidement tendancieuse, truffer des préjugés. Ces écarts de penser et de comportement ont rapidement conduit à l'émergence des conflits militaires entre le Nord et le Sud du Tchad en 1979. Au fil des années, les pouvoirs continuent d'axer leurs efforts dans l'armement pour la conquête ou le maintien de pouvoir (Cazelles, 2010 :23). Le Tchad est donc pris dans un piège d'égoïsme et de l'anarchie où le plus fort conserve le pouvoir.

En outre, la société Toubou, tant à la période coloniale que postcoloniale, peut donc à juste titre être qualifiée d'anarchique. Mais cette absence d'institution politique n'exclut pas une très forte structuration sociale à un autre niveau. L'anarchie n'exclut pas la cohésion sociale, si celle-ci ne s'exerce pas par le biais du pouvoir politique, chaque Toubou n'en est pas moins solidement inséré dans la société où il vit, grâce à des règles qui définissent avec précision l'ordre social dans lequel son existence s'organise. Ces règles relèvent de deux domaines : la parenté et l'alliance (Baroin, 1985 :79). Ces aspects de relation sociale chez les Toubous du Tchad sont aujourd'hui apparents dans le système de gouvernance politique depuis l'avènement de Hissein Habré et d'Idriss Deby Itno et sa famille au pouvoir. L'État est géré en lien avec l'appartenance culturelle. La majorité des groupes rebelles sont du même groupe ethnique toubou, ils se battent, se dissocient et se renouent par les accords de paix, autant le recrutement dans l'Armée nationale est inscrit dans la dynamique des relations sociales chez les Toubous (Tubiana, G., 2017: 29-35). Les difficultés de l'établissement d'un État de droit s'observent sur des paramètres suivants :

Le premier réside dans les difficultés de construction d'un État, alors que dominent des rivalités ethniques, la fracture Afrique blanche/Afrique noire consécutive à la traite des esclaves, des guerres de pouvoir, tandis que la domination coloniale a parfois inversé des hiérarchies traditionnelles. Le deuxième élément est la militarisation permanente et globalement croissante des acteurs tchadiens, étatiques et non étatiques. Le renouvellement constant de situations conflictuelles induit notamment une militarisation irrésistible de ceux qui tiennent l'État, indéfiniment acculés à des postures défensives, soit contre les rébellions intérieures, soit contre les agressions extérieures. C'est ainsi que la rente pétrolière tchadienne, malgré les précautions prises qui devaient lui permettre d'être destinée au « beurre », donc au développement, finance des « canons », donc des budgets militaires accrus (Dumont, 2008 :287).

En lien avec les tares culturelles, l'incapacité de créer de conditions politiques de cohabitation entre les différentes ethnies du Tchad, les conditions de vie sociale des peuples s'effritent car les efforts de développement sont incertains. Les ressources affectées à des secteurs prioritaires de développement sont systématiquement réorientées vers des dépenses militaires.

3.3. Le détournement des ressources vers l'Armée nationale

Etant un état constamment à cause des conflits culturels, politiques et militaires, l'armée est considérée comme un moyen de protection du pouvoir. Selon Kainam « Son action sur le théâtre des opérations répond très souvent à la protection et la défense de l'intégrité territoriale mais aussi, à la préservation de la souveraineté de l'ordre politique dans un climat sociopolitique sous tension » (Kainam, 2023 : 67). Après le coup d'état militaire du 13 avril 1975, l'économie de la guerre a été très marquée par l'effondrement du tissu social et des recettes fiscales à cause de l'option des dépenses militaires. Les conflits internes et la rupture du tissu économique ont entravé le développement, aggravé la pauvreté et la dépendance envers l'aide extérieure, plongeant le pays dans des crises politiques chroniques. Tous les régimes politiques et militaires qui se sont succédé ont priorisé l'option militaire pour résoudre des questions politiques. Ils ont contribué de manière volontaire à maintenir le Tchad dans un état d'indigence. En 2019, les dépenses militaires représentaient 14% des dépenses de l'état, selon les chiffres officiels compilés par la Banque mondiale¹³

Cependant, la destruction de l'économie est caractérisée par des affrontements armés et la rébellion à répétition qui a conduit à un arrêt systématique du commerce sur le territoire national, notamment, les conséquences des conflits ont une répercussion sur les infrastructures en empêchant et bouleversant le secteur primaire et particulièrement l'agriculture de subsistance dont dépendait la population (Brya, 2024 :8-21). Le régime de Hissein Habré a été le plus sanglant et destructeur du tissu social puis économique avec la « contribution à l'effort de guerre » contre la Libye et « l'opération or » imposé à la population sur l'ensemble du territoire (Anonyme, 1993 :180-262). L'argent des contribuables tchadiens n'a servi à l'équipement militaire de l'Armée nationale et à l'enrichissement illicite des dirigeants politiques (Franck, Guesnet, 2010 :51-58).

Sous les régimes politiques après 1975, les finances publiques ont été essentiellement orientées pour faire face à un manque de ressources fiscales, la majeure partie du budget étant consacrée à l'effort de guerre (Gaudard, 2012 :24-33). La violence, s'accroissant avec les conflits communautaires, a exacerbé la déstructuration de l'économie, la rendant de plus en plus dépendante des échanges de survie. L'Armée reste une priorité absolue et le gros consommateur du budget de l'État tchadien. Les dépenses militaires au Tchad ont connu croissance remarquable après 2021 pour atteindre 331,7 millions de dollars en 2022 et 372,4 millions en 2023. Cette augmentation est liée à la nécessité de renforcer la sécurité face à l'insécurité régionale et à la transition politique, avec des dépenses militaires en hausse de 50 % rapportées sur des périodes post-2021. Elles ont augmenté pour atteindre 557,70 millions de dollars américains en 2024. Pourtant, les dépenses militaires au Tchad ont été en moyenne de 197,31 millions de dollars américains de 1983 à 2023. Sauf en 2009, elles ont atteint un niveau record de 738,90 millions de dollars américains et le niveau historiquement bas était de 16,10 millions de dollars américains en 1998¹⁴.

Conclusion

En somme, à la lumière de la théorie sociologique de l'État et celle du culte de l'offensive et de la formulation des choix stratégiques, l'étude a abordé deux problèmes majeurs qui nuisent à l'essor du Tchad. Ils se portent sur la manipulation de la laïcité et de la géopolitique au Tchad. Une approche pratique et hypothico-déductive a permis de comprendre puis d'exploiter les inédits et

¹³ Alternative économiques, 12 mai 2021, « Tchad : l'héritage délabré d'Idriss Deby », <https://www.alternatives-economiques.fr/tchad-lheritage-delabre-didriss-deby/00099011>

¹⁴ Trading Economics, <https://fr.tradingeconomics.com> > military-expenditure

les tabous dans un Tchad conflictuel. L'étude a mis en exergue la tentative de compromission de la laïcité au Tchad en dépit de la séparation des pouvoirs religieux et politiques consacrée par la constitution en 1982. L'État n'avait pas interféré dans les affaires religieuses jusqu'en 2018, lorsque le pouvoir exécutif décida d'ouvrir une brèche dans la constitution pour obliger les fonctionnaires à prêter serment par des formules religieusement consacrées à l'Islam alors qu'ils existaient d'autres religions comme le Christianisme et le polythéisme au Tchad. La base de l'unité nationale et de la cohabitation a failli être ébranlée par un régime politique. Cette manœuvre politicienne a juste montré le recul de l'État au Tchad sur le plan de la construction de nation selon la devise du pays qui prône « Unité-Travail-Progrès ».

En outre, il a été abordé la question de la géopolitique et les empreintes démagogiques des régimes politiques au Tchad. Elle est devenue un système politique qui exerce un pouvoir de contrainte sur les populations des zones déterminées afin de bénéficier des faveurs du régime politique en termes d'investissement au développement. Les manœuvres géopoliticiennes ont été un handicap d'éclosion économique pour des régions productrices des ressources économiques nationales (Logone, Mayo-Kebbi, Batha, ...). Pourtant, la population est en croissance exponentielle et selon la projection, peut atteindre 23 044 112 millions d'habitants en 2030. Cette situation d'inadaptation de la politique avec le développement réside dans l'ambiguïté des rapports culturels entre les différentes communautés humaines au Tchad. Elle ouvre la voie à des détournements des ressources vers l'Armée nationale. Après le coup d'état militaire du 13 avril 1975, l'économie de la guerre indique de façon claire la désagrégation du tissu social et des recettes fiscales sont systématiquement orientées vers des dépenses militaires. L'état de guerre permanente et la prévarication des gouvernants sur le plan économique ont entravé le développement, aggravé la pauvreté et assujéti le Tchad aux institutions financières internationales. Devant la déchéance de l'État, l'Armée reste une préoccupation majeure pour défendre des régimes politiques et militaires qui constituent un obstacle à la cohésion sociale et le développement économique. Ils concourent intentionnellement à maintenir l'état d'indigence au Tchad.

Références bibliographiques

- Abdenmour Bidar, 2012, *Pour une Pédagogie de la laïcité à l'école*, Paris, Direction de l'information légale et administrative, 142 pages.
- Abdoulaye Djoumouna, 1960, « perspectives économiques de la république du Tchad », mémoires originaux, Ecole coloniale de la France d'Outre-Mer, Paris, 1958-1959, ANOM.FM 3^e Col. 139.
- Anonyme, 1993, *Les crimes et détournements de l'ex-président Habré et ses complices*, Paris, L'Harmattan, 269p.
- Anonyme, 2011, *Charte de la laïcité dans les services publics*, in *Laïcité et liberté religieuse, Recueil de textes et de jurisprudence*, Paris, Les Éditions des Journaux officiels, 2011, 1 vol., 502p.
- Arditi Claude, 2003, « Le Tchad et le monde arabe : essai d'analyse des relations commerciales de la période précoloniale à aujourd'hui », *Afrique contemporaine* 2003/3 (n° 207), pages 185-198, Éditions De Boeck Supérieur, ISSN 0002-0478, DOI 10.3917/afco.207.0185.
- Arditi Claude, 2003, « Les violences ordinaires ont une histoire : le cas du Tchad », *politique africaine*, n°91, pp.51-67
- Beaud Michel, 2006, *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*, Paris, La Découverte, 199 p., ISBN 2-7071-4794-X
- Brya Elisabeth Grâce, 2024, « Rapport de l'analyse des dynamiques des conflits au Tchad », mars, 52p., Welcome to the United Nations, <https://www.un.org> Consulté le 14/03/2025
- Cambier Alain, 2004, *Qu'est-ce que l'État?* Paris, Vrin, 126 p. ISBN-10 : 2711616916, ISBN-13: 978-2711616916
- Catherine Baroin, 1985, *Anarchie, cohésion sociale chez les Touhou : les daza késerda (Niger)*, Paris, Cambridge University Press, Edition, Maison des sciences de l'Homme, 455p. ISBN : 0-521-304768(CUP), 2-7351-0094-4(MSH), 2-7351-0095-2(MSH).
- Catherine Gaudard, 2012, *Le développement piégé. Les transferts d'armes et le développement au Tchad (2005 -2010)* - CCFD-Terre Solidaire, Reference : 2080312, www.ccfid-terresolidaire.org;

- Charles-Philippe David, 1989, « La théorie du culte de l'offensive et la formulation des choix stratégiques ». *Études internationales*, 20(3), 601–624. . <https://doi.org/10.7202/702544ar>, Consulté le 22/09/2019.
- Claude Hassan Kainam, 2023, « L'Armée Tchadienne entre dynamisme et enjeux (1960 à 2020) ». mémoire de Master en Histoire, option Histoire des relations Internationales sous la direction de Virginie Wanyaka BonguenOyongmen, Professeur, Université de Yaoundé I. Département d'Histoire. DICAMES, <https://dicames.online>
- Claudia Franck, Lenat Guesnet, 2010, « l'impact du pétrole sur les dynamiques du conflit au Tchad », Brief 41 juillet.
- Émile Durkheim, 1907, « Cours sur les origines de la vie religieuse. » Extrait de la Revue de philosophie, vol 7, n° 5, Pp. 528 à 539.
- Ferréol Gilles (sous la dir. De), 2002, Dictionnaire de sociologie, 3^e édition, Paris, Armand Colin (1^{er} éd. :1991)
- François-Albert Stauder, 2018, « Tchad: une nouvelle République sans État de droit », note N°09/18, du 12 juin 2018, Fondation pour la Recherche Stratégique. ISSN : 2273-4643.
- Gabriel L'Écuyer, 2012, « la sociologie de l'état de derek sayer : une excursion à travers l'histoire sociale et l'histoire culturelle », mémoire de maîtrise en sociologie, Université du Québec à Montréal, Juin.
- Gérard-François Dumont, 2008, « Géopolitique et population au Tchad ». *oultre-terre. Revue européenne de géopolitique*, 20, pp.263-288. 10.3917/oute.020.0263. halshs-00768.
- Géraud Magrin, Marc-Antoine Pérouse de Montclos, 2018, « Crise de développement : la région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram », 294 p., <https://editions.afd.fr/> Consulté le 11 mars 2021.
- Gondeu Ladiba, 2013, « notes sur sociologie politique du Tchad, la dynamique d'intégration nationale : dépasser la conflictualité étatique des État entre parenthèse » Sahel Research Group, Note de travail n°6, octobre.
- Guirayo, Zakinet, 2022, la quatrième République au tchad: enjeux et défis, Ziglobitha, Revue des Arts, Linguistique, Littérature G. Civilisations, Université Peleforo Gon Couibaly-Korhogo, Côte d'Ivoire. ISSN-L 2708-390X et ISSN 2709-2836. <https://www.ziglobitha.org>
- Guy Bucumi, 2019, « Quelques paradoxes contemporains de la laïcité de l'État au Tchad », *Revue du droit des religions [En ligne]*, 8 | 2019, mis en ligne le 25 novembre 2019, consulté le 19 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rdr/437> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rdr.437>.
- Helga Dickow, Arnold Bergstraesser, 2024, « Identité religieuse, cohabitation ethno-religieuse, et politique : le cas du Tchad », *Observatoire International du Religieux, Bulletin N°50, août*. Journal of Global Peace and C, <https://jgpc.thebrpi.org>
- Jérémie Guirayo, 2022, « La transition actuelle au Tchad : une opportunité pour une réelle réconciliation et une paix durable », *Akofena, spécial n°09, Vol.1, Pp.259-270*.
- Jérôme Tubiana et Claudio Gramizzi, 2017, *Les Toubou dans la tourmente : présence et absence de l'État dans le triangle Tchad-Soudan-Libye*, Small Arms Survey, Institut de hautes études internationales et du développement, Maison de la Paix, Chemin Eugène-Rigot 2E, 1202 Genève, Suisse, ISBN 978-2-940548-45-3 www.mapgrafix.com , <https://www.smallarmssurveysudan.org>
- Ladiba Gondeu, 2011, *L'émergence des organisations islamiques au Tchad : Enjeux, acteurs, territoires*, Paris, L'Harmattan. Préface de Jean-Louis Triaud, ISBN : 978-2-296-56579-1.
- Loi n°017/PR/2020 portant promulgation le 14 décembre 2020 de la Constitution révisée du 04 mai 2018;
- Madjigoto Robert, 2007, *Evolution socio-économique et environnementale de la région pétrolière du Logone Oriental (Tchad)*, Thèse de doctorat en Géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Madjissembaye Ngarndinon, « Djibergui quitte le gouvernement tête haute », *Abba Garde, Trimensuel d'Informations Générales Numéro Spécial*, mai 2018.

- Magrin Géraud, 2002, Un Sud qui perd le Nord ? Les récents rejeux de la fracture tchadienne ("South" straying away from "North"? A recent reactivation of the Chadian fault). In: Bulletin de l'Association de géographes français, 79e année, 2002-2 (juin). Géopolitiques africaines. pp. 185-198; doi : <https://doi.org/10.3406/bagf.2002.2269>, https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2002_num_79_2_2269, consulté le 21 mars 2022.
- Mahamat Hemchi Hassane, Hallou Ahmat Mahamat, Danvide Taméon Benoît, 2021, « Analyse du processus d'extention de la ville de N'Djaména au Tchad (1900-2018), Geo-Eco-Trop, 45, 3 :507-516. <https://www.geoecotrop.be>, Consulté le 16/07/2023.
- Maxime Cazelles, « Géopolitique du désert : le cas du Tchad », mémoire de Master Recherche Sécurité et Défense, sous la direction de M. le professeur Gilles Andréani, Université Panthéon-ASSAS – Paris II, Droit – Économie – Sciences sociales, Année académique 2009-2010.
- Mohamed Tétémedi Bangoura, 2005, *Violence politique et conflits en Afrique : le cas du Tchad*, Paris, L'Harmattan, 471 pages, ISBN : 2-296-00079-7, EAN : 9782296000797.
- N'Djamena-hebdo, Archives de paroisse Saint Isidore Bakanja de Walia-Goré, 11 novembre 2021. <https://ndjamenahebdo.net>.
- Philippe Garigue, 1986, *Une introduction à la métastratégie de la guerre et de la paix*, Toronto, Centre for International and Stratégie Studies, York University, 50p.
- Pierre Gentil, 1971, *La conquête du Tchad (1894-1916) : Tome I d'Emile Gentil (1894-1902)*, Paris Château de Vincennes, 36 p. n° DL-29-01-1981-01595.
- Yves Lacoste, 1986, « Quelques réflexions sur les problèmes géopolitiques du Sahara », Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, n°41-42, pp. 283-290
- Zakinet Dangbet, Gondeu Ladiba, Mahamat Mey Mahamat, 2023, « Approche sociohistorique de la question de l'éducation en milieu nomade au Tchad : de 1940 à nos jours », Annales de l'Université de Moundou, Série A-FLASH Vol.10(2), Déc., aflash-revue-mdou.org, p-ISBN 2304-1056/e-ISSN 2707-6830.